

# APPEL À PROJETS

## « JOB DATING AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2022 »

### TABLE DES MATIÈRES

<b>I. CONTEXTE</b> .....	page 2
<b>II. CADRE GÉNÉRAL DE L'APPEL À PROJETS</b> .....	page 3
Périmètre géographique de l'appel à projets	
Objet de l'appel à projets	
Montant et plafonnement des aides versées	
<b>III. ORGANISATION DE L'APPEL À PROJETS</b> .....	page 5
Calendrier de l'appel à projets	
Documentation de l'appel à projets	
Conditions de participation	
Modalités de dépôt du dossier de candidature	
Contact	
<b>IV. DOSSIER DE CANDIDATURE</b> .....	page 7
<b>V. FICHE BILAN</b> .....	page 10

## I. CONTEXTE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a fait du développement économique et de l'emploi ses priorités. Elle a pour ambition d'être un partenaire privilégié des entreprises pour faciliter leur implantation, leur développement et leurs investissements.

Dans ce cadre, la Région propose et finance un ensemble de formations en faveur du développement des compétences des publics sans emploi afin qu'ils puissent (ré-) accéder rapidement au marché du travail : orientation professionnelle, préqualification et qualification.

L'emploi salarié a retrouvé, dès la mi-2021, son niveau d'avant la crise sanitaire liée au Covid-19. Selon la Banque de France, la moitié des entreprises sont désormais confrontées à « des difficultés fortes de recrutement », et ce alors même que le chômage reste à un niveau élevé, à 8 % sur le plan national.

Fin 2021, le taux de chômage atteint 7,1 % en Auvergne-Rhône-Alpes.

D'après les enquêtes de conjoncture, **le manque d'une main d'œuvre compétente est la principale barrière à l'embauche signalée par les entreprises**. Ces difficultés de recrutement ont été exacerbées par les conséquences de la crise sanitaire sur l'emploi :

- Le niveau inédit de création d'emplois en sortie de crise ;
- La concurrence sur la main-d'œuvre ;
- Le déficit d'image de certains métiers et le déficit d'attractivité de certains secteurs.

Convaincue que cette situation inédite doit tous nous interroger, la Région s'est engagée par délibération du Conseil régional n° AP-2021-10/17-11-5907 des 14 et 15 octobre 2021, dans un **plan d'urgence pour le retour au travail, d'une durée d'un an**, vers les métiers en forte tension dans les secteurs prioritaires, à savoir :

- Hôtellerie-Restauration ;
- BTP et transition écologique ;
- Industrie/industrie du futur : métallurgie...
- Services à la personne et Santé ;
- Numérique ;
- Sport, tourisme, montagne ;
- Agriculture ;
- Transport et logistique.

Ce plan comprend cinq volets d'actions, dont l'un vise à **promouvoir les métiers et mieux informer sur leurs débouchés, notamment par l'organisation de job-dating dédiés aux métiers en tension sur l'ensemble du territoire : l'objectif est d'organiser 50 événements supplémentaires sur un an (2022)**.

## II. CADRE GÉNÉRAL DE L'APPEL À PROJETS

### Périmètre géographique de l'appel à projets

Le présent appel à projets a pour objet de **cibler prioritairement les territoires** de la région Auvergne-Rhône-Alpes sur lesquels l'offre de service en matière de job dating est absente ou insuffisante pour répondre aux besoins en recrutement des entreprises locales.

C'est la raison pour laquelle il s'adresse en priorité aux EPCI et aux acteurs économiques qui ont capacité à identifier les actions déjà existantes et le besoin de renforcement de l'offre de service correspondante.

Il peut également **permettre à tout acteur, très implanté localement, de porter un projet** : structures d'accueil et d'information, branches professionnelles ou organisations interprofessionnelles, entreprises, associations, établissements de formation...

Toute demande devra être justifiée quant aux besoins en recrutement des entreprises locales, notamment *via* une collaboration très étroite, **dès le montage du projet**, avec Pôle emploi.

Les secteurs déclinés dans le Plan d'urgence pour le retour au travail (cf. [point I](#) Contexte) seront priorités. Cependant, les besoins d'entreprises d'autres secteurs pourront être visés, sous réserve d'une présence et de besoins forts de ces dernières sur le territoire concerné.

### Objet de l'appel à projets

Durant l'année 2021, Pôle emploi a organisé plus de 200 job dating.

En parallèle, plus de 300 opérations de ce type ont été organisées par d'autres acteurs : structures d'accueil, d'information et d'orientation, établissements de formation initiale ou continue, partenaires économiques (dont des entreprises directement), collectivités territoriales, notamment des EPCI.

Le présent appel à projets doit donc permettre à des acteurs du territoire de d'organiser **50 job dating supplémentaires sur la région durant l'année 2022**.

### Critères d'analyse des projets

Les propositions devront préciser :

- L'identification précise du territoire concerné, au vu notamment des besoins des entreprises et des tensions sur le marché du travail local ;
- La participation des entreprises territoriales en recherche de main d'œuvre ;
- L'accompagnement, dès le montage du projet, des équipes territoriales de Pôle emploi, permettant notamment de cibler les secteurs et métiers prioritaires à valoriser sur le territoire et les demandeurs d'emploi à informer et mettre en relation ;
- Le nombre d'offres d'emploi et la nature des secteurs d'activité concernés, ainsi que le nombre de personnes en recherche d'emploi visées ;
- Les modalités de collaboration avec toutes les structures relais du territoire en capacité de favoriser la venue des personnes en recherche d'emploi au job dating : structures d'information et d'orientation, associations, mairies, intercommunalités, structures de l'insertion par l'activité économique, organismes de formation... ;
- Les modalités d'organisation du job dating, qu'il se tienne en présentiel ou à distance ;
- Les modalités de communication envisagées pour faire connaître et valoriser l'opération.

**Le porteur de projet se portera garant de la présence des entreprises et de la participation du public chercheur d'emploi.**

Chaque candidature sera analysée par zone géographique.

### Montant et plafonnement de l'aide versée

La qualité de lauréat donne lieu à l'attribution et au versement d'une subvention sur les dépenses directes consacrées à la réalisation de l'action proposée ; **ces dernières peuvent être de tout ordre** : location et équipement de salles, flux et réseaux, communication, aide au transport des demandeurs d'emploi, moyens RH...

Le soutien de la Région, versé dans le cadre de cet appel à projets, est fixé à hauteur de **75 % maximum du coût du projet, dans la limite d'une aide de 3 000 €**

Les co-financements sont donc obligatoires.

L'aide concerne des **job dating organisés entre le 11 avril et le 31 décembre 2022.**

Un kit de communication sera fourni par la Région au porteur de projet, dès la notification de l'aide financière.

Les candidats retenus devront publier les offres proposées (repérées par un hashtag dédié, défini par la Région) lors du job dating sur la plateforme régionale « Nos Talents Nos Emplois », qui met en relation candidats et recruteurs : <https://nostalentsnosemplois.auvergnerhonealpes.fr/>  
Pour ce faire, la Région pourra leur faire parvenir le tutoriel pour saisie des offres d'emploi.

Par ailleurs, le job dating sera estampillé [#TousMobilises](#) par Pôle emploi.

### III. ORGANISATION DE L'APPEL À PROJETS

#### Calendrier de l'appel à projets

L'appel à projets est piloté et organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de la formation et de l'orientation.

L'attribution de l'aide régionale est soumise au vote de la Commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Compte-tenu des dates prévisionnelles de réunion de cette instance, **le calendrier de l'appel à projets est le suivant :**

Date de lancement de l'appel à projets : 28 mars 2022		
Réunion Com. permanente	Date max. de dépôt des candidatures	Période de job dating couverte
25 mai 2022	15 avril 2022	11/04/2022 au 08/07/2022
01 juillet 2022	16 mai 2022	06/07/2022 au 30/09/2022

Pour les job dating prévus entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2022, les décisions d'attribution de l'aide régionale seront soumises au vote des Commissions permanentes de septembre, octobre et novembre (calendrier non-connu à ce jour).

Pour ce faire, et afin d'éviter tout retard dans la prise de décision, **la demande de subvention doit obligatoirement être transmise aux services de la Région a minima 2 mois avant la tenue de la manifestation.** Toute candidature ne respectant pas ce délai ne pourra être assurée d'une réponse dans des conditions satisfaisantes pour le bon déroulement du job dating.

Les dépenses liées au projet sont éligibles dès la réception du dossier par la Région. Toutefois, le porteur qui mettrait en œuvre l'action avant le vote de la Commission permanente prendrait le risque de financer par lui-même l'action en cas de décision défavorable.

#### Documentation de l'appel à projets

Les candidats trouveront, mis à la leur disposition, la documentation suivante :

- Le présent règlement de la consultation ;
- Le dossier de demande de subvention à compléter (cf. [point IV](#)) ;
- La fiche bilan du job dating (cf. [point V](#)).

#### Conditions de participation

Toute entité territoriale pouvant proposer une action répondant aux attentes de l'appel à projets est autorisée à déposer sa candidature : Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), Commune, Département, association, partenaires économiques ou sociaux du territoire, établissements de formation et d'enseignement, etc....

#### Modalités de dépôt du dossier de candidature

Un dossier de demande de subvention complet doit être adressé à la Région Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de la formation et de l'orientation / Service Orientation et animation régionale, **via l'adresse : [jobdating@auvergnerrhonealpes.fr](mailto:jobdating@auvergnerrhonealpes.fr), en précisant en objet de courriel « Demande de subvention AAP job dating ».**

**Ce dossier de demande de subvention doit impérativement comporter :**

**1. Les pièces administratives suivantes :**

- Un avis de situation à jour (datant de moins de 3 mois) du SIRET ;
- Un RIB ;
- Le document autorisant le représentant légal du porteur de projet à solliciter une subvention (délibération ou procès-verbal d'assemblée générale ou délégation de signature).

**2. Un dossier de demande de subvention dûment renseigné (cf. [point IV](#)).** *Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires à la Direction de la Formation et de l'Orientation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour traiter votre candidature à l'appel à projet « Job dating 2022 ». La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Les données collectées ne sont communiquées à aucun destinataire. Les données sont conservées pendant une durée maximale de 1 an. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation sur vos données. Pour exercer vos droits, contactez le service Orientation et Animation régionale de la Région à l'adresse suivante : [jobdating@auvergnerhonealpes.fr](mailto:jobdating@auvergnerhonealpes.fr). Pour toutes questions complémentaires sur la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Région à l'adresse suivante : [dpo@auvergnerhonealpes.fr](mailto:dpo@auvergnerhonealpes.fr). Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*

### **Efficiences du job dating**

---

L'action donne lieu systématiquement à une évaluation des objectifs assignés au job dating, notamment en termes de mise en relation entre offres d'emploi et demandeurs d'emploi.

L'évaluation sera formalisée au vu de la transmission à la Région, **dans les 3 mois suivant le déroulement du job dating**, des **éléments de bilan suivants** :

- Bilan quantitatif de l'action : nombre d'entreprises présentes, nombre d'offres d'emploi proposées (détaillées / secteur d'activités), nombre de personnes en recherche d'emploi présentes, nombre de mises en relation effectives, nombre d'offres d'emploi pourvues ;
- Bilan qualitatif de l'action : description des actions menées dans le cadre de l'accompagnement des entreprises et des personnes en recherche d'emploi, typologie des entreprises présentes (taille, secteurs d'activité...), taux de satisfaction des entreprises, des personnes sans emploi...

Ce retour est formalisé dans la [fiche-bilan présentée en point V](#) et devra être adressé à la Région dans les délais requis, **via l'adresse : [jobdating@auvergnerhonealpes.fr](mailto:jobdating@auvergnerhonealpes.fr), en précisant en objet de courriel « Bilan AAP job dating ».**

### **Contact**

---

#### **Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Direction de la formation et de l'orientation - Service Orientation et animation régionale

Votre interlocutrice : Audrey MERVILLE

Par téléphone : 04 26 73 31 29

Par courriel : [jobdating@auvergnerhonealpes.fr](mailto:jobdating@auvergnerhonealpes.fr)



#### IV. DOSSIER DE CANDIDATURE

Structure porteuse du projet	
Contact pour le suivi du projet (nom, tél, mèl)	
Contact Pôle emploi (nom, tél, mèl)	
Descriptif général du job dating	
Calendrier prévisionnel de réalisation	
Territoire géographique couvert (dpt)	
Secteurs d'activités et/ou métiers <b>ciblés</b> (hors secteurs prioritaires cités en page 2, à justifier)	

Éléments d'appréciation de la tension sur le marché du travail du territoire concerné		
Public cible		
Modalités de contact avec le public cible		
Partenariat territorial et modalités d'organisation	Avec les entreprises :	
	Avec les structures relais personnes en recherche d'emploi :	
	Autre (précisez) :	
Objectifs / Indicateurs de résultats	Nombre d'entreprises participantes :	
	Nombre d'offres d'emploi proposées :	
	Nombre de personnes en recherche d'emploi participantes :	
	Taux de satisfaction des entreprises :	
	Taux de satisfaction des personnes en recherche d'emploi :	
Actions et modalités de communication prévues :		

Ces informations devront être complétées par la présentation d'un budget prévisionnel et de l'ensemble des documents et justificatifs détaillés en [point III](#), page 6.  
Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.





STRUCTURE :					
Période d'éligibilité des dépenses :					
CHARGES			PRODUITS		
I - CHARGES DIRECTES AFFECTEES A L'ACTION			I - RESSOURCES DIRECTES AFFECTEES A L'ACTION		
N° Cpte	Nature	Montant prévisionnel	N° cpte	Nature	Montant prévisionnel
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>		<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES</b>	
602	Achats stockés - autres approvisionnements			dont participation des employeurs	
604	achats d'études et prestations de services		<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS</b>	
606	achats non stockés de matières et fournitures			Région Rhône-Alpes (y compris le Fonds Social Européen préfinancé)	
607	achats de marchandises			Département	
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>			Communes	
611	Sous traitance générale			Etat	
612	redevances de crédit-bail			Fonds européens (hors FSE préfinancé par la Région Rhône-Alpes)	
613/614	locations/charges locatives et de copropriété			Autres (préciser)	
615	entretien et réparations				
616	primes d'assurances				
617	études et recherches				
618	divers (documentation générale, documentation technique, frais de colloques, séminaires, conférences)				
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>				
621	Personnel extérieur				
622	rémunérations d'intermédiaires et honoraires				
623	publicité, publications, relations publiques				
624/625	transports de biens et transports collectif du personnel/déplacements, missions et réceptions				
626	Frais postaux et de télécommunications				
627	services bancaires et assimilés				
628	divers				
<b>63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>				
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
641	Rémunérations du personnel				
645	charges de sécurité sociale et de prévoyance				
647	autres charges sociales				
648	autres charges de personnel				
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>78</b>	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES DIRECTES</b>			<b>TOTAL DES RESSOURCES DIRECTES</b>		
<b>II - CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION</b>			<b>II - RESSOURCES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES (total I et II)</b>			<b>TOTAL DES PRODUITS (I et II)</b>		
<b>86</b>	<b>Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87</b>	<b>Contributions volontaires en nature</b>	
	Secours en nature			Bénévolat	
	Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature	
	Personnel bénévole			Dons en nature	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>		

Case à cocher	<input type="checkbox"/>	mon organisme est assujéti à la TVA
	<input type="checkbox"/>	mon organisme n'est pas assujéti à la TVA

Nom et qualité du signataire :	Document établi le :
	(cachet de l'organisme)

**V. FICHE BILAN**

Structure porteuse du job dating		
Contact pour le bilan du job dating (nom, tél, mèl)		
Date et lieu de réalisation du job dating		
Bilan quantitatif du job dating	Nombre d'entreprises présentes :	
	Nombre d'offres d'emploi proposées (détail / secteur d'activités) :	
	Nombre de personnes en recherche d'emploi présentes :	
	Nombre de mises en relation effectives :	
Nombre d'offres d'emploi pourvues :		
Bilan qualitatif du job dating	Typologie des entreprises présentes (taille, secteurs d'activité) :	
	Détail des actions menées pour l'accompagnement des entreprises et des personnes en recherche d'emploi :	
	Taux de satisfaction des entreprises :	
	Taux de satisfaction des personnes en recherche d'emploi :	